CEP/IV/ 17
ORIGINAL: anglais
DATE: 26 septembre 1968

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

UNION DE PARIS: COMITÉ EXÉCUTIF, QUATRIÈME SESSION
PARIS UNION: EXECUTIVE COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 24-27 septembre 1968)
(Geneva, September 24 to 27, 1968)

PROJET DE RAPPORT

Composition et ouverture de la session

1. La quatrième session ordinaire du Comité exécutif de la Conférence de Représentants de l'Union internationale (de Paris) pour la protection de la propriété industrielle (ci-après désigné par "le Comité") s'est tenue à Genève, du 24 au 27 septembre 1968.

2. Sur les vingt membres du Comité, dix-huit étaient représentés : Allemagne (Rép. féd.), Argentine, Australie, Autriche, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Iran, Japon, Kenya, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union Soviétique. Les deux membres qui n'étaient pas représentés étaient le Cameroun et le Maroc.

3. Les douze Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Belgique, Brésil, Canada, Cuba,

Danemark, Israël, Italie, Portugal, Roumanie, Saint-Siège, Tchécoslovaquie.

4. Les Nations Unies étaient représentées par un observateur. Au sujet de l'Institut international des brevets, voir paragraphe 10 ci-après.

5. La liste des participants est annexée au présent rapport.

6. La session a été ouverte par le Président de la session précédente, M. Yuri Maksarev (Union soviétique).

Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le document CEP/IV/15.

Election du nouveau Bureau

8. Le nouveau Bureau a été élu à l'unanimité comme suit :
M. Gordon Grant, C.B. (Royaume-Uni), Président, et
MM. Yuri Maksarev (Union soviétique) et Antonio F. Mazarambroz (Espagne), Vice-présidents.

9. Le Dr. Bogsch, Vice-Directeur des BIRPI, a exercé les fonctions de Secrétaire du Comité.

Admission d'un observateur

10. Le Comité a décidé à l'unanimité d'admettre l'Institut international des brevets en qualité d'observateur pour la discussion des points de l'ordre du jour intéressant ledit Institut.

Activités des BIRPI depuis la dernière session ordinaire (décembre 1967) du Comité

11. Le Comité a examiné les documents CEP/IV/3 et 14 et les passages des documents CCIU/VI/3, 9 et 13 intéressant l'Union de Paris.

12. Le Directeur des BIRPI a annoncé, d'une part, que le Sénégal avait déposé son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris et, d'autre part, qu'il avait été informé par la Délégation soviétique que les autorités compétentes de l'Union soviétique avaient décidé la ratification de ce même Acte et que l'instrument y relatif serait déposé dans les prochains jours.

13. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exprimé sa satisfaction au sujet des progrès réalisés par le Plan des BIRPI de Coopération en matière de brevets (PCT) au cours des derniers mois et a félicité les pays participants de leur esprit de coopération approfondie qui s'est manifesté au cours de toutes les

réunions relatives au PCT. Les Etats-Unis espèrent qu'un traité signé couronnera bientôt les efforts des Etats membres et du Secrétariat. Les Etats-Unis examinent la possibilité d'offrir l'hospitalité à la Conférence chargée des négociations. Une décision définitive ne pourra toutefois pas être prise à ce sujet en 1969.

14. Sur la demande du représentant de l'Argentine, la Résolution 1361(XLV) de l'ECOSOC a été reproduite en tant qu'annexe au rapport traitant des activités des BIRPI (voir document CCIU/VI/13, Add.1).

15. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus.

ICIREPAT

16. Le Comité a examiné le Règlement d'organisation proposé du nouvel ICIREPAT, sur la base des documents CEP/IV/4, 5 et 11.

17. Il a décidé à l'unanimité d'y apporter certaines modifications dont le projet figure dans le document CEP/IV/16. (N.B. : Le texte définitif du Règlement de l'ICIREPAT sera joint au texte définitif du présent rapport.) En plus de ces modifications, le Comité a pris note de ce qui suit :

a) le représentant de l'Autriche a proposé que la recommandation relative aux contributions soit distribuée aux Etats intéressés par l'intermédiaire de l'Autorité de Surveillance; aucune décision n'a toutefois été prise par la présente session à cet égard;

b) l'ABCS devrait, lorsque son Règlement sera rédigé, obtenir la plus grande autonomie possible et le rôle des BIRPI devrait se limiter aux tâches indispensables d'information;

c) les représentants de l'Autriche et de la France auraient préféré un système prévoyant, comme base des contributions, des obligations contractuelles et non des engagements volontaires; le Comité a toutefois estimé qu'en l'état actuel des choses une telle solution n'était pas possible, mais que la question demeurerait en suspens en vue d'éventuelles propositions futures;

d) le représentant d'Israël a relevé que le Règlement ne prévoyait pas la possibilité, pour les pays participant à l'ICIREPAT, d'avoir accès, sur leur demande, à tous les documents produits par l'ICIREPAT ou échangés sous ses auspices, et il a proposé que cette question soit étudiée; compte tenu du grand nombre et de la grande diversité de ces documents, il a été décidé que cette question serait étudiée et, si possible, résolue dans les Règles de procédure de l'ICIREPAT et de ses divers groupes de travail;

e) le programme proposé ferait l'objet d'une préparation approfondie de sorte que les contributions volontaires lui soient liées.

18. Lors de la discussion de l'article 16, le Secrétariat a attiré l'attention des membres du Comité sur le délai fixé au 31 décembre 1968 et sur les conditions figurant dans cet article.

Programme et Budget de l'Union de Paris pour 1969

19. Budget ordinaire. Le Comité a examiné le document CEP/IV/6 et les parties des documents CCIU/VI/6 et 10 concernant l'Union de Paris.

20. Le Directeur des BIRPI a présenté lesdits documents.

21. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné la nécessité de réaliser des économies et d'éviter toute dépense qui ne serait pas absolument nécessaire.

22. En relation avec l'étude proposée d'un système de "taxe de priorité" (voir document CCIU/VI/6, paragraphe 16), le représentant de l'Allemagne (Rép. féd.) a déclaré qu'il préférerait que l'étude soit renvoyée à une année postérieure à 1969. Compte tenu de la décision prise lors de la Conférence de Stockholm de 1967, le Comité a néanmoins décidé de maintenir au programme de 1969 l'étude proposée, étant entendu qu'une telle décision ne liait aucun membre du Comité quant à la question de savoir si un tel système devrait être réalisé ou non.

23. Le Comité a, à l'unanimité, exprimé un avis favorable sur le contenu des documents mentionnés au paragraphe 19 ci-dessus.

24. Contributions volontaires au Programme du PCT. Le Comité a examiné le document CEP/IV/7.

25. Pour 1968, le Comité a noté que des contributions en argent avaient déjà été versées par l'Allemagne (Rép. féd.) (Ø7.000), le Canada (Ø3.000), le Royaume-Uni (Ø5.000) et la Suisse (Ø2.315), et que des contributions en services avaient été fournies par les Etats-Unis d'Amérique (valeur approximative, Ø8.000) (voir document CEP/IV/7, paragraphes 5 et 6). En outre, le Comité a pris note des déclarations suivantes :

a) l'Italie a demandé l'autorisation de contribuer (montant suggéré par les BIRPI : Ø3.000),

b) la France ne sera pas à même de contribuer,

c) le Japon a demandé l'autorisation de verser la contribution suggérée (Ø7.000),

d) les Pays-Bas pourront probablement verser une contribution en argent dont le montant est à l'étude,

e) la Pologne notifiera aux BIRPI, avant la fin de 1968, le montant de sa contribution,

f) l'Union soviétique fournira les services d'un spécialiste qui travaillera à Genève pendant trois mois,

g) la Suède versera, selon toute probabilité, une contribution en argent dont le montant est à l'étude.

26. Pour 1969, le Comité a pris note des déclarations suivantes :

a) le Canada versera une contribution de $1.500,

b) l'Italie a demandé l'autorisation de contribuer (montant suggéré par les BIRPI : $6.000),

c) la France a demandé l'autorisation de contribuer (montant suggéré par les BIRPI : $10.000),

d) l'Allemagne (Rép. féd.) versera, selon toute probabilité, la contribution suggérée ($14.000),

e) le Japon a demandé l'autorisation de verser la contribution suggérée ($14.000),

f) les Pays-Bas verseront probablement une contribution en argent dont le montant est à l'étude,

g) la Pologne notifiera aux BIRPI, avant la fin de 1968, le montant de sa contribution,

h) l'Union soviétique a demandé l'autorisation de verser une contribution de $7.000,

i) la Suède versera, selon toute probabilité, une contribution en argent dont le montant est à l'étude,

j) la Suisse versera, selon toute probabilité, une contribution de 10.000 francs suisses (approximativement ₰2.315),

k) le Royaume-Uni versera la contribution suggérée (₰10.000),

l) les Etats-Unis d'Amérique fourniront en argent et/ou en services une contribution d'une valeur à établir (montant suggéré par les BIRPI : ₰20.000).

27. Le représentant de l'Australie a déclaré qu'il ne pouvait pas prendre d'engagement ferme mais qu'il était prévu de demander l'approbation nécessaire pour fournir une contribution, peut-être de l'ordre de 10.000 francs suisses, et que l'Australie notifierait bientôt aux BIRPI sa position en ce qui concerne les contributions pour 1968 et 1969.

28. Le représentant de l'Autriche a déclaré que la participation au Programme du PCT devrait être volontaire mais qu'une fois qu'un pays a décidé de participer il devrait avoir l'obligation de fournir des contributions spéciales. Il a également déclaré qu'il devrait en aller de même pour l'ICIREPAT.

29. Pour 1970 et au-delà, le Comité a pris note plus particulièrement du paragraphe 19.a) du document CEP/IV/7, étant entendu qu'aucun pays ne s'était engagé, au cours de la présente

session, à fournir une contribution quelconque. Il a été entendu que les BIRPI, éventuellement avec les conseils du "Groupe de travail relatif au financement du PCT" (voir paragraphe 30 ci-après), feraient une suggestion à la prochaine session du Comité quant aux montants.

30. Le Comité a décidé d'établir un "Groupe de travail relatif au financement du PCT" qui sera chargé d'étudier, avec le Directeur des BIRPI, les répercussions financières de la période de "démarrage" du PCT (voir document CEP/IV/7, paragraphe 19.b)). Les huit pays suivants ont proposé de participer au Groupe de travail : Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Japon (sous réserve de confirmation), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède (qui recherchera l'autorisation de parler également au nom des autres pays nordiques), Suisse et Union soviétique. Le Comité s'est déclaré d'accord avec une telle composition du Groupe de travail.

31. Le Secrétaire a annoncé, et le Comité en a pris note en l'approuvant, que les BIRPI avaient l'intention de conclure un ou plusieurs contrats avec l'Office des brevets des Etats-Unis afin d'étudier certaines questions relatives aux effets probables du PCT, étude dont les résultats seraient également d'intérêt général.

32. Contributions volontaires au travail de réalisation du programme ICIREPAT, et plus particulièrement du programme dit de "systèmes partagés". Cette question a été examinée par le Comité sur la base du document CEP/IV/8.

33. Au sujet des contributions volontaires suggérées dans ce document, le Comité a entendu les déclarations suivantes (dans l'ordre où les pays sont énumérés dans le document précité) :

a) Allemagne (Rép. féd.) : versera une contribution de 15.000 francs suisses,

b) Etats-Unis :ne sont pas en mesure d'offrir une contribution en argent à l'heure actuelle,

c) Japon : a demandé l'autorisation de verser une contribution de 8.500 francs suisses,

d) Pays-Bas : verseront en tout cas une contribution de 8.500 francs suisses et, si la situation décrite au paragraphe 4 du document CEP/IV/8 devait se réaliser, une contribution allant jusqu'à 17.000 francs suisses au total,

e) Royaume-Uni : versera une contribution de 15.000 francs suisses,

f) Suède : est à peu près certaine qu'elle versera une contribution de 8.500 francs suisses en tout cas et, si la situation décrite au paragraphe 4 du document CEP/IV/8 devait se réaliser, une contribution allant jusqu'à 17.000 francs suisses au total,

g) Union soviétique : versera une contribution de 14.000 francs suisses,

h) Australie : considère improbable que lui soit refusée l'autorisation qu'elle a demandée de verser une contribution s'élevant de 1.000 à 2.000 francs suisses,

i) Autriche : n'a pas fait de déclaration,

j) Canada : versera une contribution de 2.000 francs suisses,

k) Danemark : n'était pas présent,

l) Finlande : n'était pas présente,

m) France : demandera l'autorisation de verser une contribution de 1.000 francs suisses en tout cas et, si la situation décrite au paragraphe 4 du document CEP/IV/8 devait se réaliser, une contribution allant jusqu'à 2.000 francs suisses au total,

n) Hongrie : étudie la possibilité de verser une contribution,

o) Irlande : n'était pas présente,

p) Israël : versera une contribution de 1.500 francs suisses,

q) Mexique : n'était pas présent,

r) Norvège : n'était pas présente,

s) Nouvelle-Zélande : n'était pas présente,

t) Philippines : n'étaient pas présentes,

u) Tchécoslovaquie : étudie les diverses possibilités.

34. Le représentant du Japon a proposé qu'à l'avenir, les suggestions de contributions en argent soient exprimées en un chiffre unique et non en deux chiffres (minimum et maximum).

Questions relatives à la Protection des Caractères Typographiques

35. Le Comité a examiné le document CEP/IV/9.

36. Une discussion approfondie a eu lieu à ce sujet, au cours de laquelle le représentant de l'Allemagne (Rép. féd.) a déclaré que l'intérêt de son pays à la conclusion d'un arrangement particulier dépendait dans une grande mesure du nombre des adhérants présumés à un tel arrangement. En outre, les représentants des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont manifesté un vif intérêt à la conclusion d'un arrangement particulier. Le représentant de l'Autriche a déclaré que son Gouvernement serait disposé à insérer dans l'ordre du jour de la Conférence de Vienne (provisoirement prévue pour 1972) la conclusion d'un arrangement particulier pour la protection des caractères typographiques. Le Comité a exprimé l'avis que la conclusion d'un tel arrangement devrait figurer à l'ordre du jour de ladite Conférence mais il a en même temps invité le Directeur des BIRPI à s'efforcer de rechercher un Gouvernement disposé à être l'hôte d'une Conférence particulière pour l'adoption d'un tel arrangement. Le Directeur a déclaré qu'il ferait tout son possible à cet égard.

37. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la Conférence de Vienne semblait être trop lointaine dans le temps et que, si une Conférence particulière ne pouvait être convoquée sous les auspices des BIRPI dans un proche avenir, son Gouvernement pourrait proposer au Conseil de l'Europe de provoquer la réunion d'une Conférence particulière.

Classification internationale des brevets

38. Le Comité a examiné le document CEP/IV/10.

39. Le Comité a pris note, en l'approuvant, de l'intention du Secrétariat général du Conseil de l'Europe telle qu'elle figure dans le document précité.

40. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union soviétique ont manifesté un vif intérêt à la Classification internationale des brevets en général et, notamment, à la revision proposée de la Convention y relative. Ils ont déclaré qu'ils étaient disposés à participer au Comité ad hoc mixte du Conseil de l'Europe et des BIRPI en matière de Classification internationale des brevets (voir document du Conseil de l'Europe EXP./Brev. (68) 3 (Annexe), paragraphes 3 et 4, annexé au document CEP/IV/10).

41. Le Comité a, à l'unanimité, exprimé l'avis que les BIRPI devraient agir de la manière indiquée dans les documents mentionnés ci-dessus.

Index Mondial des Brevets

42. Le Comité a examiné le document CEP/IV/13.

43. Le Comité a décidé à l'unanimité de constituer un "Sous-Comité ad hoc aux fins de conclusion d'un contrat relatif à l'Index mondial des brevets" et lui a confié la tâche d'examiner et d'approuver tout contrat qui pourrait être conclu entre les BIRPI et toute entreprise privée et par lequel les BIRPI établiraient des relations contractuelles aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'un service appelé provisoirement "Index mondial des brevets".

44. Les représentants des quatre pays suivants ayant déclaré qu'ils étaient disposés à participer au Sous-Comité ad hoc, celui-ci comprendra, conformément à la décision unanime du Comité, l'Allemagne (Rép. féd.), les Etats-Unis d'Amérique, la Suisse et l'Union soviétique.

45. Le représentant de l'Allemagne (Rép. féd.) a demandé que les négociations se poursuivent plus rapidement et que, si elles ne pouvaient aboutir dans un délai raisonnable, ce

fait soit communiqué par les BIRPI au Sous-Comité ad hoc, lequel devrait alors rechercher les possibilités de trouver d'autres solutions - y compris, si nécessaire, la conclusion d'un arrangement particulier en la matière à conclure entre les Gouvernements intéressés.

Accord avec l'Institut international des brevets

46. Le Comité a examiné le document CEP/IV/12 et son Annexe contenant le texte d'un projet d'accord entre les BIRPI et l'Institut international des brevets.

47. Après avoir entendu le Directeur des BIRPI et le Directeur général de l'Institut international des brevets, et pris note des interventions de plusieurs représentants, le Comité a approuvé à l'unanimité le projet d'accord mentionné ci-dessus.

Prochaine session du Comité

48. Le Comité a pris note que sa prochaine session ordinaire était prévue pour la semaine commençant le 22 septembre 1969.

/Fin du document/

CEP/IV/17 - Annexe
Original : français
24 septembre 1968

Comité exécutif de l'Union de Paris

LISTE DES PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES DU COMITE

ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE)

M. A. KRIEGER
Ministerialrat
Ministère fédéral de la Justice
Bonn

M. R. SINGER
Leitender Regierungsdirektor
Office allemand des brevets
Munich

Mme E. STEUP
Regierungsdirektorin
Ministère fédéral de la Justice
Bonn

M. P. SCHÖNFELD
Premier Secrétaire
Délégation permanente de la République
fédérale d'Allemagne
Genève

ARGENTINE

M. L.M. LAURELLI
Secrétaire d'Ambassade
Délégation permanente de la République
Argentine
Genève

AUSTRALIE

Mlle J.H. BARNETT
Premier Secrétaire
Mission permanente d'Australie
Genève

AUTRICHE

M. T. LORENZ
Conseiller
Ministère fédéral du Commerce et de l'Industrie
Vienne

ESPAGNE

M. A.F. MAZARAMBROZ
Chef du Registre de la Propriété industrielle
Madrid

M. F. UTRAY
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente d'Espagne
Genève

Mme I. FONSECA-RUIZ
Secrétaire technique à la Direction générale
des Archives et Bibliothèques
Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

M. E.J. BRENNER
Commissioner of Patents
Washington, D.C.

M. H.J. WINTER
Assistant Chief
Business Practices Division
Department of State
Washington, D.C.

M. G.D. O'BRIEN
Assistant Commissioner of Patents
Washington, D.C.

FRANCE

M. F. SAVIGNON
Directeur
Institut national de la Propriété industrielle
Paris

FRANCE (suite)

M. R. LABRY
Conseiller d'Ambassade
Ministère des Affaires étrangères
Direction des Affaires économiques et financières
Paris

M. A. KEREVER
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Ministère d'Etat pour les Affaires culturelles
Paris

HONGRIE

M. A. KISS
Vice-Président
Office national d'Inventions
Budapest

M. J. BOBROVSZKY
Conseiller juridique
Office national d'Inventions
Budapest

IRAN

M. M. NARAGHI
Directeur
Office d'enregistrement des sociétés
et de la Propriété industrielle
Téhéran

JAPON

M. T. SAKAI
Premier Secrétaire
Délégation du Japon
Genève

M. T. SUZUKI
Conseiller
Délégation du Japon
Genève

KENYA

M. D.J. COWARD , C.M.G.
Registrar General
State Law Office
Nairobi

MEXIQUE

M. H. CARDENAS
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente du Mexique
Genève

PAYS-BAS

M. J.B. VAN BENTHEM
Président du Conseil des Brevets
La Haye

M. W.M.J.C. PHAF
Chef de la Division des Affaires législatives
et juridiques
Ministère des Affaires économiques
La Haye

M. H.J.A.M. VROUWENVELDER
Chef de la Division de la Comptabilité
Ministère des Affaires économiques
La Haye

POLOGNE

M. J. CIESIELSKÍ
Directeur du Cabinet
Office national des Brevets
Varsovie

M. M. ZOŁEDOWSKI
Chef de Section
Office national des Brevets
Varsovie

M. J. DALEWSKI
Chef de la Section juridique
Office national des Brevets
Varsovie

ROYAUME-UNI

M. G. GRANT, C.B.
Comptroller-General
Office des Brevets
Londres

M. I.J.G. DAVIS
Principal Examiner
Office des Brevets
Londres

SUEDE

M. G. BORGGÅRD
Directeur général
Office national des brevets et de l'enregistrement
Stockholm

M. C. UGGLA
Conseiller juridique
Office national des brevets et de l'enregistrement
Stockholm

SUISSE

M. J. HUMBERT
Ambassadeur
Mission permanente de la Suisse
Genève

M. J. VOYAME
Directeur
Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle
Berne

M. W. STAMM
Chef de Section
Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle
Berne

M. A. COIGNY
Collaborateur diplomatique
Département politique fédéral
Berne

M. P. RUEDIN
Collaborateur consulaire
Département politique fédéral
Berne

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

M. Y.E. MAKSAREV
Président
Comité pour les inventions et découvertes
auprès du Conseil des Ministres de l'URSS
Moscou

M. V.I. ILJIN
Chef Adjoint
Division des Relations extérieures
Comité pour les inventions et découvertes
auprès du Conseil des Ministres de l'URSS
Moscou

M. Y.A. GYRDYMOV
Comité pour les inventions et découvertes
auprès du Conseil des Ministres de l'URSS
Moscou

OBSERVATEURS

I. ETATS

ALGERIE

M. S. BOUZIDI
Chef de Division
Office national de la Propriété industrielle
Alger

M. A. ABDELOUAHAB
Chef de Service
Office national de la Propriété industrielle
Alger

BELGIQUE

M. G.-L. DE SAN
Directeur général
Conseiller juridique
Ministère de l'Education nationale et de la Culture
Bruxelles

M. P. PEETERMANS
Secrétaire d'administration, Service de la
Propriété industrielle et commerciale
Ministère des Affaires économiques
Bruxelles

Observateurs (suite)

BRESIL

M. J.C. RIBEIRO
Deuxième Secrétaire d'Ambassade
Délégation permanente du Brésil
Genève

CANADA

M. F.W. SIMONS
Assistant Commissioner of Patents
Office des Brevets
Ottawa

M. J. CORBEIL
Deuxième Secrétaire
Mission permanente du Canada
Genève

CUBA

M. M. GARCIA INCHAUSTEGUI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Délégation permanente de Cuba
Genève

M. F. ORTIZ RODRIGUEZ
Premier Secrétaire
Délégation permanente de Cuba
Genève

DANEMARK

M. T. LUND
Professeur à l'Université d'Aarhus
Risskov

ISRAEL

M. Z. SHER
Registrar of Patents, Designs and Trade Marks
Office des Brevets
Jérusalem

Observateurs (suite)

ITALIE

M. M. ANGEL-PULSINELLI
Inspecteur général
Ministère de l'Industrie
Rome

M. G. TROTTA
Conseiller juridique
Ministère des Affaires étrangères
Rome

M. G. GALTIERI
Chef du Bureau de la
Propriété littéraire, artistique
et scientifique
Présidence du Conseil des Ministres
Rome

M. V. de SANCTIS
Avocat, Conseiller juridique
de la Société italienne
des auteurs et éditeurs
Rome

PORTUGAL

M. F. de ALCAMBAR-PEREIRA
Représentant Permanent du Portugal auprès
des Nations Unies
Mission permanente du Portugal
Genève

M. L. PAZOS ALONSO
Secrétaire d'Ambassade
Mission permanente du Portugal
Genève

ROUMANIE

M. C. MITRAN
Deuxième Secrétaire
Mission permanente de Roumanie
Genève

Observateurs (suite)

SAINT-SIEGE

Rév.Père H.-M. DE RIEDMATTEN
Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Organisations internationales à Genève
Genève

TCHECOSLOVAQUIE

M. M. VŠETEČKA
Chef du Département juridique et international
Office des Brevets et des Inventions
Prague

II. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

NATIONS UNIES

M. I. IVANOV
Chargé des Affaires économiques
Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (UNIDO)
Genève

INSTITUT INTERNATIONAL DES BREVETS

M. G. FINNISS
Directeur général
Institut International des Brevets
La Haye

M. P. VAN WAASBERGEN
Directeur technique
Institut International des Brevets
La Haye

M. R. WEBER
Chef de Division
Institut International des Brevets
La Haye

BUREAU DE LA SESSION

Président :	M. G. GRANT (Royaume-Uni)
Vice-Présidents :	M. Y.E. MAKSAREV (URSS)
	M. A.F. MAZARAMBROZ (Espagne)
Secrétaire :	Dr. A. BOGSCH (BIRPI)

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (BIRPI)

Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur
Dr. Arpad BOGSCH, Vice-Directeur
M. Ch.-L. MAGNIN, Vice-Directeur
M. R. WOODLEY, Conseiller supérieur
M. B.A. ARMSTRONG, Conseiller, Chef de la Division des Finances et du Personnel
M. C. MASOUYE, Conseiller, Chef de la Division du Droit d'auteur
M. K. PFANNER, Conseiller, Chef de la Division de la Propriété industrielle